

Commission paritaire retraite CAFAT Commission de suivi des accords de généralisation ARRCO / AGIRC en Nouvelle-Calédonie

Les partenaires sociaux ont décidé de reprendre les discussions sur la réforme du régime de retraite CAFAT pour assurer la survie à long terme du régime de retraite de base des salariés de la Nouvelle Calédonie.

Les partenaires sociaux dénoncent par ailleurs, la position du Gouvernement de ne pas verser les compensations dues au régime de retraite CAFAT, ce qui entraîne une dette de 5 milliards pour le régime de base à fin 2017.

Si la réforme du régime de retraite CAFAT est indispensable pour assurer la survie du régime, elle est également nécessaire au maintien du dispositif de l'alignement des régimes de retraite complémentaire. Cet alignement, obtenu par les partenaires sociaux depuis 2007, est un avantage non négligeable accordé aux Calédoniens qui leur permet de bénéficier d'une retraite complémentaire à taux plein dès l'âge de 60 ans au lieu de 67 ans.

Pilote et gestionnaire des régimes de retraite des salariés du secteur privé, les partenaires sociaux rappellent leur attachement au système actuel fondé sur un régime de retraite de base géré par la CAFAT et sur les régimes de retraite complémentaire ARRCO/AGIRC.

Les partenaires sociaux souhaitent enfin rétablir la vérité au sujet des régimes de retraite complémentaire qui sont des régimes de retraite par répartition. Ainsi, les cotisations versées par les actifs sont immédiatement utilisées pour payer les pensions d'aujourd'hui. Pour autant, les actifs d'aujourd'hui, par leur cotisation, acquièrent des droits pour leur pension de demain. Les 28 milliards de cotisations versées représentent ainsi des droits pour les Calédoniens, droits que le Gouvernement semble vouloir remettre en cause !

Le système de retraite actuel est un gage de sécurité pour les retraités et pour les salariés du secteur privé de la Nouvelle Calédonie que les partenaires sociaux défendront face à la défiance du Gouvernement.